

Dans le cadre de l'animation du pôle nature en lien avec les activités touristiques y concourant, l'Agglomération du bassin de Brive vient de se doter d'une base de pratique VTT labélisée par la Fédération Française de cyclotourisme (FFCT).

La base de randonnée Saillant-Causse comprend 8 circuits :

14 sur le territoire de Causse-Corrèze et 6 sur le Saillant, soit 378km empruntant les chemins ruraux de 15 communes.

Ces 20 circuits sont classés en 4 niveaux différents :

2 noirs / 2 rouges : Très difficile / Difficile.

6 bleus / 4 verts : Facile / Très facile.

Les circuits sont accessibles en 3 points de départ :

Base de Lombarlie à Voutezac, bas de loisirs du lac du Causse et village Charrier-Férier.



L'ouverture des chemins ruraux à la circulation des vététistes dans le cadre de la mise en oeuvre de 378km de circuits balisés sera un atout très important pour promouvoir notre territoire et développer le tourisme.

Pour cela, l'Agglo du bassin de Brive vient de signer une convention avec la FFCT dans le cadre de l'obtention du label « Base VTT de randonnée », ce qui engage notre collectivité à respecter un cahier des charges en contrepartie de la caution de la FFCT, gage de qualité pour le public pratiquant.

Les obligations de l'Agglo, préconisatrice de ce projet repose sur :

- assurer l'entretien et l'aménagement des chemins ruraux sur les communes pour lesquelles l'entretien des chemins est de compétence communautaire
- assurer la signalétique et le balisage des 20 circuits
- assurer la communication et la promotion artistique
- mettre en oeuvre des tableaux de bord de fréquentation
- mettre en oeuvre un règlement d'utilisation des circuits et diffuser l'information.



Les obligations de la FFCT reposent sur :

- communiquer au sein de ces publications, le label « Base VTT de randonnée » concernant notre territoire
- promouvoir les actions de la base VTT de randonnée
- encourager l'organisation de stages, de séjours pour des associations FFCT
- fournir un kit promotionnel portant le label de la base VTT de randonnée
- fournir les documents et publicités en lien avec la pratique du VTT de randonnée.

En parallèle à cela, l'Agglo du bassin de Brive passe une convention avec les communes concernées pour le passage des 20 circuits de randonnée.

Les obligations des communes qui deviennent « aménageur » reposent sur :

- L'entretien et l'aménagement des chemins ruraux empruntés (à l'exception faite des communes pour lesquelles l'entretien et l'aménagement est compétence de l'Agglo. Notre commune n'est pas concernée).
- permettre la libre circulation des randonneurs sur les sentiers balisés
- Aviser l'Agglo de tout aléa qui viendrait modifier l'itinéraire convenu

Lors du conseil communautaire de décembre 2018, j'ai voté la délibération concernant la mise en oeuvre des 378km de sentiers VTT de randonnée, qui répondent à mes diverses interventions depuis le début de notre mandature sur le besoin si important de se doter d'un aménagement de qualité pour la promotion de notre territoire en terme de tourisme.

Concernant la pérennité des sentiers de randonnée, j'ai demandé au conseil des maires et lors du conseil communautaire une attention toute particulière sur le suivi des aménagements et de l'entretien des 20 circuits. A ce titre, j'ai proposé la mise en place d'une commission permettant d'évaluer le niveau de qualité, de sécurité et les moyens à dégager pour garantir les meilleures conditions des sentiers empruntés par le public. Un travail indispensable pour identifier les responsabilités de chaque intervenant, atténuer voire supprimer les risques de dommages à l'encontre des propriétaires public ou privé concernés par les autorisations de passage sur les circuits balisés de randonnée.

A ce jour, et au vu des débats, il est apparu que les communes ne sont pas toutes logées à la même enseigne concernant les moyens engagés par l'aménagement et l'entretien des chemins ruraux des 20 circuits ouverts au public !

L'Agglo, en lien avec ses compétences Economie et Tourisme a à l'occasion de montrer sa volonté d'harmoniser notre territoire

et de développer sa politique de mutualisation envers les communes. Une deuxième étape nécessaire qui sera un gage de professionnalisation au vu de nos obligations pour garantir les meilleures conditions d'emprunt des circuits balisés.

Notre commune est concernée par le circuit n°12 !

- circuit classé très difficile (noir) de 56km avec un dénivelé de 1000m
- départ de la base nautique ou de Charrier-Ferrières (parking du dolmen)
- Durée du parcours estimé à 4h30.



Philippe TILLET
1er adjoint
Conseiller communautaire

David, notre épicier

David l'épicier, qui est présent avec notre fromager et notre pizzaiolo tous les mercredis de 17h00 à 19h30 devant la chapelle Notre Dame de Nazareth, livre quelques habitants le mercredi après-midi. Suite à notre demande, il vient de nous donner de sortir de communiquer ses coordonnées afin que nous puissions passer commande pour toute alimentation ou fourniture. En effet, David l'épicier est prêt à augmenter ses livraisons le mercredi après-midi pour satisfaire vos besoins. Voici ses coordonnées : **06 03 46 20 78**. N'hésitez pas à le contacter !

Remarque : Il est exceptionnellement absent les MERCREDIS 6 ET 13 FEVRIER. Il sera de retour le : MERCREDI 20 FEVRIER pour vous servir.



ASJN : Ecole de foot féminine et point sur les équipes séniors

Nos féminines, catégorie u14 - u17 ont disputé, le samedi 26 janvier, un plateau de la Coupe de la Corrèze Futsal à Tulle avec les équipes de Saint-Pantaléon, Cosnac, l'Entente des Vergers, Varetz, Laguenne, et Allasac.

Elles ont joué 4 matchs : 3 matchs nuls et 1 défaite.

Félicitations à nos jeunes joueuses qui, de par leur envie et leur volonté, accompagnées de dirigeants et de parents investis, permettent à notre école de football féminine d'occuper une belle place dans notre football féminin départemental.

Pour rappel : entraînements des féminines :

- . u6 u10 (2009 à 2013) : stade de Noailles : Mercredi 17h30 à 18h30
- . u11 u13 (2006 à 2008) : stade de Jugeals : Lundi 17h 30 à 18h30
- . u14 u17 (2002 à 2015) : stade de Jugeals : Mercredi 17h30 à 18h30



L'équipe 1 a joué 11 matchs : 4 victoires, 4 nuls et 3 défaites, elle est 6ème sur 12 équipes ;
L'équipe 2 a joué 9 matchs : 2 victoires, 3 nuls et 4 défaites, elle est 8ème sur 10 équipes ;
L'équipe 3 s'est brillamment qualifiée pour la phase 2 niveau 1 de 4ème division..

Félicitations à l'ASJN (Ecole de foot, Séniors et bénévoles) qui portent haut les couleurs de notre commune.

Continuez à venir supporter vos équipes : au Stade du PUY BLANC à Noailles :

- . L'équipe 1 : dimanche 10/02 à 15h00 contre Larche, Coupe de la Corrèze : dimanche 17/02 à 14h30 contre Beynat,
- . L'équipe 2 : samedi 09/02 à 20h00 contre Egletons,
- . L'équipe 3 : dimanche 03/03 à 15h00 contre Perpezac-Sadroc 2.

Emmanuel MAZAUDOUX
2ème adjoint

Comité des fêtes : une nouvelle activité !

Yoga Juniors

Le Comité projette de créer une activité Yoga pour les enfants de 6 à 11 ans, probablement le vendredi à partir de 17h00 avec Céline Gaumer qui intervient déjà pour les adultes du Comité. Les parents qui sont intéressés peuvent se faire connaître au **05 55 85 98 28**.

